



## COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 30 Novembre 2021

### Procès-verbal n °534

Président : Jacques Issartel  
Présents : Gérard Bouat , Thierry Truwant  
Excusés :  
Absents :

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

**Courriers** : CLAIX, VAREZE, LA MOTTE SERVOLEX, BELLEY, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, GT A C N D , ST PIERRE SPORT, COLLINES, JEREMY HUGONNARD ROCHE, VOUREY, L A U R A FOOT, CHATTE, VALMONTAISE, ESTRABLIN, LAUZES, IZEAUX, POLIENAS, ST CASSIEN, GT TOUR ST CLAIR, ST GEORGES DE COMMIERS, LIERS, DISTRICT DU RHONE ET DE LYON, ST PIERRE SPORT, ENTENTE FOOT ETANGS, F F ECHIROLLES, ST JOSEPH DE RIVIERE, HAUTE TARENTOISE, G U C

### **RAPPEL**

Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à La COMMISSION FEMININE

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Catégorie, Niveau, Poule et date du match

**Bien penser à envoyer vos courriers à l'en tête de votre club**

## TERRAINS NON TRACES / DUREE DES MATCHS

### RAPPEL

Les terrains pour les compétitions à 8 doivent être tracés ou être matérialisés par des cônes, piquets de coins en place.

La durée des matchs est de 2 x 45 Mn ( 8 et 11)

Suite à diverses remontées ou observations d'absence de traçage et de temps de jeu, la Commission des règlements a été avisé, en cas de nouveau manquement, le club fautif sera convoqué et sanctionné  
**La participation à un championnat implique le respect des règlements.**

## ATTENTION

La F M I sera opérationnelle dès la 1<sup>e</sup> journée de la 2<sup>e</sup> phase, la non-utilisation de celle-ci sera passible d'une amende de 75 €,

Cela concerne les championnats seniors à 8, U 18 et U 15

Les tablettes ne sont pas fournies par le district

Lorsque le match n'est pas joué, bien penser à faire la tablette en marquant match non joué

## PASS SANITAIRE

Si le pass sanitaire n'est pas effectué par un des 2 clubs, l'autre équipe peut refuser de jouer le match et en avisera les commissions règlements et féminine.

## FEMININES SENIORS A 11

D1 J 8

HAUTE TARENTEISE – CLAIX

12 H30 BOURG ST MAURICE STADE ALBERT MARTIN

IZEAUX – G U C

Match inversé aura lieu à GIERES à 12 h terrain synthétique

## CHAMPIONNAT U 15

D2

AIX passe en poule B

LA ROCHETTE passe en poule A

Poule B

Le club de BELLEY n'ayant pas fourni l'accord du district de l'AIN est retiré du championnat

Poule C

LA MOTTE SERVOLEX - GT A C N D 1

Se déroulera à 13 h terrain synthétique 250 rue du CHEMINET à LA MOTTE SERVOLEX

GT TOUR ST CLAIR – ST QUENTIN FALLAVIER

13 H stade des MURIERS à NIVOLAS

## CHAMPIONNAT U 18

Le championnat U 18 démarrera le 11 Décembre  
1 poule de 12 par match « aller »  
Championnat consultable sur le site

## CHALLENGE MONTPIED U 15 / U 18

Le challenge MONTPIED qui récompense les équipes U 15 et U 18 débutera lors de la 2<sup>e</sup> phase  
Pour les différentes modalités, renseignements sur le site

Onglet : Ethique et Prévention puis

- Fiche de la sportivité
- Fiche challenge

Pensez-y, de belles récompenses vous attendent

## U 12

Les prochains plateaux auront lieu le 11 Décembre

### Organisation

Site de 5 équipes : 4 rencontres de 15 Mn sans pause coaching

Site de 4 équipes : 3 rencontres de 15 Mn sans pause coaching

Les hors-jeu sont déterminés à la ligne médiane

## PLENIERE :

Suite aux conditions actuelles, celle-ci sera organisée samedi 22 janvier 09h30 au District de l'Isère de Football.

Le Président

**J. Issartel**

**06 34 87 23 55**